



**PROJET D'INTERCONNEXION DES ADMINISTRATIONS  
DES DOUANES DE L'AFRIQUE CENTRALE  
(CEMAC)**

*Nous visons une Douane de classe mondiale au service d'un  
Cameroun émergent*

## Table des matières

<a href="#">1. Contexte</a>	Erreur ! Signet non défini.
<a href="#">2. Contraintes et opportunités</a>	4
<a href="#">2.1. Contraintes</a>	4
<a href="#">2.2. Opportunités</a>	4
<a href="#">3. Avantages de la mise en œuvre du projet</a>	5
<a href="#">4. Objectifs et résultats attendus</a>	5
<a href="#">4.1. Objectif global</a>	5
<a href="#">4.2. Objectif spécifique</a>	5
<a href="#">4.3. Résultats</a>	5
<a href="#">5. Risques et hypothèses</a>	5
<a href="#">5.1. Hypothèses</a>	5
<a href="#">5.2. Risques</a>	6
<a href="#">6. Activités et calendrier de réalisation</a>	6
<a href="#">6.1. Activités</a>	7
<a href="#">6.2. Calendrier des activités</a>	8
<a href="#">7. Structure de gestion et Rapport</a>	8
<a href="#">7.1. Structures de gestion</a>	8
<a href="#">7.2. Rapports</a>	8
<a href="#">8. ANNEXE 1 : Cadre logique et de mesure de performance</a>	9
<a href="#">9. ANNEXE 2 : Budget</a>	11

## **Abréviations**

<b>AFE</b>	Accord sur la Facilitation des Echanges
<b>BRRC</b>	Bureau Régional du Renforcement des Capacités
<b>CAMCIS</b>	Cameroon Customs Information System
<b>CEEAC</b>	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
<b>CEMAC</b>	Communautaire Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
<b>CKR</b>	Convention de Kyoto Révisée
<b>CRF</b>	Centre Régional de Formation
<b>OMC</b>	Organisation Mondiale du Commerce
<b>OMD-AOC</b>	Organisation Mondiale des Douanes de l'Afrique Occidentale et Centrale

## **1. Contexte**

La CEMAC a adopté depuis le 28 octobre 2010 le Règlement n° 07/10-UEAC-205-CM-21 portant le régime de transit communautaire et les mécanismes de cautionnement unique. L'article 2 dudit règlement prévoit que la période transitoire avant sa mise en œuvre effective court jusqu'à la mise en place de l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers des États Membres. Cette exigence de l'interconnexion comme préalable à la mise en œuvre du nouveau régime de transit communautaire se justifie notamment par le fait que ledit régime prévoit une automatisation complète de la gestion des opérations de transit, entre le bureau départ où la déclaration de transit est faite, le bureau de passage situé à la frontière de états voisins concernés et le bureau de destination où les marchandises doivent être présentées pour mettre fin au régime.

Par ailleurs, l'AFE de l'OMC qui est entrée en vigueur le 22 février 2017 renforce les obligations des États en matière de mise en œuvre du principe de la liberté du transit. Cet élan de facilitation des échanges est poursuivi par le nouveau Code des Douanes de la CEMAC qui formalise désormais le cadre légal de l'accomplissement des formalités douanières par voie électronique.

Au-delà des aspects réglementaires sus évoqués, le renforcement de l'intégration sous régional à travers la mise en œuvre progressif de la libre circulation des biens et des personnes et l'amélioration des infrastructures de transport routier et ferroviaires en zone CEMAC entraîne des problématiques douanières sous-jacentes telles que l'insécurité, le commerce transfrontalier informel, la fraude commerciale et la contrebande. Ceci impose aux administrations douanières de la sous-région la nécessité de mieux échanger les données, les informations et le renseignement en temps réel.

Le présent projet, qui est aligné à l'objectif opérationnel 5.2 du Plan Stratégique 2018-2022 de la Région OMD-AOC, vise la mise en place d'un cadre légal et des modalités techniques d'interconnexion des systèmes informatiques des Administrations des Douanes de États Membres de la CEMAC, comme projet pilote, en vue de son extension aux États Membres de la CEEAC.

## **2. Contraintes et opportunités**

### **2.1. Contraintes**

- Informatisation des services des Douanes ;
- Disparités dans l'automatisation des procédures douanières par les différents États Membres ;
- Disponibilité de l'électricité et de la connexion internet ;
- Mutualisation des métiers et valorisation des compétences. (douaniers, statisticiens et informaticiens).

### **2.2. Opportunités**

- La mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges et la Zone de libre échanges Continentale Africaine ;
- La mise en œuvre du nouveau Code des Douanes CEMAC ;

- Le règlement CEMAC sur le transit communautaire ;
- Le projet d'interconnexion SYDONIA CEMAC.

### **3. Avantages de la mise en œuvre du projet**

La mise en œuvre du projet va procurer un certain nombre d'avantages, notamment :

- La fluidification des opérations de transit et de mainlevée des cautions ;
- La compétitivité des corridors (réduction du coût et du temps nécessaires pour effectuer les opérations du commerce extérieur) ;
- L'amélioration de la lutte la fraude douanière et la contrebande ;
- L'amélioration de l'échange de données et l'assistance administrative mutuelle ;
- L'intensification de l'intégration sous régionale.

### **4. Objectifs et résultats attendus**

#### **4.1. Objectif global**

Contribuer à la facilitation des échanges et à l'intégration sous régionale par l'interconnexion des systèmes d'information des administrations douanières des États Membres de la CEMAC.

#### **4.2. Objectif spécifique**

Les Administrations des Douanes des États Membres de la CEMAC ont mis en place un réseau opérationnel d'interconnexion de leurs systèmes d'information et d'échange des données en temps réel.

#### **4.3. Résultats**

1. Un protocole d'accord pour l'interconnexion des systèmes d'information des Administrations des Douanes des États Membre de la CEMAC est élaboré et signé par lesdites administrations ;
2. Une infrastructure technique pour l'interconnexion est mise en place et fonctionnelle.

### **5. Risques et hypothèses**

#### **5.1. Hypothèses**

Il est supposé, dans l'élaboration de ce projet, que les Administrations des Douanes des États Membres de la CEMAC seront disposées à interconnecter leurs systèmes d'information. Une autre hypothèse sous-jacente est que les principaux bailleurs de fonds soutiennent le projet.

## 5.2. Risques

Risque	Probabilité	Impact	Observations
Risques Cybernétiques	<b>Faible</b>	<b>Déterminant</b> Perte de la qualité des données transmises ; Perte de la fiabilité des statistiques élaborées ; Perte de la crédibilité du pays émetteur.	Sécuriser les échanges par des moyens modernes
Risques Opérationnels	<b>Élevé</b> (disparité des infrastructures informatiques dans les pays)	<b>Déterminant</b> Allongement des délais de route ; Accroissement des surcoûts ; Mauvaise prise en charge dans les pays de destination ; Délais prohibitifs de délivrance des mainlevées.	Sensibiliser les administrations sur la nécessaire dématérialisation des procédures (énergie électrique, connectivité, etc.)
Risques Sécuritaires	<b>Élevé</b> (rétention d'information et interventions isolées des administrations)	<b>Déterminant</b> Faible efficacité des contrôles ; Mauvaise gestion des risques sur le plan sécuritaire (criminalité et trafics illicites) ; survivance de la contrebande ; Prolifération des stupéfiants.	Sensibiliser les administrations sur les avantages de la gestion intégrée des frontières
Risques technique et financier	<b>Moyen</b>	<b>Déterminant</b>	Continuer à vendre le projet aux bailleurs de fonds et l'adapter à leurs exigences
Risques d'exploitation (utilisation de la plateforme)	<b>Moyen</b>	<b>Déterminant</b>	Sensibiliser les responsables des administrations de douanes et des structures régionales
Risques périphériques	<b>Élevé</b> (inadéquation entre le développement des Procédures douanières et Infrastructure informatique)	<b>Déterminant</b> Déficit de maintenance de nos infrastructures ; Prolongation des durées de pannes informatiques ; Faible efficacité des équipes-douanes de maintenance (recours à des sous-traitants locaux ou internationaux).	Définir une politique de reprise des activités après incidents

## 6. Activités du projet et calendrier

### 6.1. Activités du projet

**Résultat 1 : Un protocole d'accord pour l'interconnexion des systèmes d'information des Administrations des Douanes des États-membres de la CEMAC est élaboré et signé par lesdites administrations.**

Les activités pour atteindre ce résultat consisteront à :

1	Recruter un expert juriste pour élaborer le projet de protocole d'accord pour pour l'interconnexion des systèmes d'information des Administrations des Douanes des États Membre de la CEMAC ;
2	Organiser une réunion au niveau des experts pour examiner et pré-valider le projet de protocole d'accord ;
3	Organiser une rencontre des Directeurs Généraux des Douanes des États Membres de la CEMAC pour valider et signer le protocole d'accord.

**Résultat 2 : L'infrastructure technique pour l'interconnexion est mise en place et fonctionnelle**

Les activités qui devraient être menées pour atteindre ce résultat se résument ainsi qu'il suit :

1	Réaliser une étude visant à analyser les besoins spécifiques de chaque pays membre ;
2	Impliquer les tutelles techniques (ministères et acteurs du secteur des télécommunications) dans le processus d'élaboration des Protocoles d'accord d'échanges entre les pays ;
3	Mettre en place une plateforme d'échange où chaque pays viendra collecter et diffuser ses documents ;
4	Définir une politique uniforme de sécurité visant à assurer l'intégrité des données échangées ;
5	Respecter le cadre de suivi pour la gestion de l'infrastructure s'échange avec les représentants de chaque pays.

### 6.2. Calendrier des activités

		Année n				Année n+1			
<b>Résultat 1 : Un protocole d'accord pour l'interconnexion des systèmes d'information des Administrations des Douanes des États Membre de la CEMAC est élaboré et signé par lesdites administrations.</b>									
	A 1.1								
	A 1.2								
	A 1.3								

<b>Résultat 2 : L'infrastructure technique pour l'interconnexion est mise en place et fonctionnelle</b>								
	A 2.1							
	A 2.2							
	A 2.3							
	A 2.4							
	A 2.5							

## 7. Structure de gestion et rapports

### 7.1. Structure de gestion

La gestion du projet sera assurée à deux niveaux : Le Comité de Pilotage et l'Équipe de gestion du projet.

1-Le **Comité de Pilotage** sera chargé du suivi de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet. Il sera composé ainsi qu'il suit :

- Le Président (Directeur Général des Douanes du Cameroun) ;
- Un représentant du partenaire au développement ;
- Un représentant du partenaire fournisseur de la solution technique de l'interconnexion ;
- Un représentant de chacune des Administrations des Douanes des États Membres de la CEMAC ;
- Un représentant de la Commission de la CEMAC ;
- Un représentant du BRRC ;
- Un représentant du Secrétariat de l'OMD ;
- Le Directeur du Projet ;
- Le Gestionnaire du Projet ;
- Le Gestionnaire Financier.

2- L'Équipe de Projet sera responsable de réalisations des activités définies dans le cadre du projet, conformément au chronogramme établi. Elle sera composée ainsi qu'il suit :

- Le Directeur de Projet ;
- Le Gestionnaire technique de Projet ;
- Le Gestionnaire Financier ;
- Deux Experts (informaticien et douanier) ;
- Un représentant de la Commission de la CEMAC.

### 7.2. Rapports

L'Équipe de Projet dressera un rapport mensuel d'activités au Comité de Pilotage.



Le Comité de Pilotage fera un rapport semestriel au Conseil des Ministres de l'Union Économique de l'Afrique Centrale. Elle fera également un rapport annuel à la Conférence des Directeurs Généraux de la Région OMD-AOC.

## 8. ANNEXE 1 : Cadre logique et de mesure de performance

Logique	Indicateurs	Sources de vérification	Situation actuelle	Cible	Risques et hypothèses
<b>Objectif global:</b> Contribuer à la facilitation des échanges et à l'intégration sous régionale par l'interconnexion des systèmes d'information des administrations douanières des États Membres de la CEMAC.	Délais moyens d'accomplissement des formalités en Douane	Plateforme d'interconnexion	X%	Échéance 2025	L'utilisation optimale de la plateforme d'interconnexion par les États membres
<b>Objectif spécifique :</b> Les Administrations des Douanes des États Membres de la CEMAC ont mis en place un réseau opérationnel d'interconnexion de leurs systèmes d'information et d'échange des données en temps réel.	% de SI interconnectés dans la CEMAC	Rapport de clôture du projet	00	01	La définition des protocoles d'échange de données
<b>Activités</b>					
<b>Résultat 1 : Un protocole d'accord pour l'interconnexion des systèmes d'information des Administrations des Douanes des États Membre de la CEMAC est élaboré et signé par lesdites administrations.</b>					
<b>Activité 1.1</b> Recruter un expert juriste pour élaborer le projet de protocole d'accord pour pour l'interconnexion des systèmes d'information des Administrations des Douanes des États Membre de la CEMAC	Disponibilité du TDR de recrutement de l'expert  Projet de Protocole soumis aux autorités compétentes	Le rapport de la commission de validation du Protocole	00	01	Engagement des autorités compétentes
<b>Activité 1.2</b> Organiser une réunion au niveau des experts pour examiner et pré-valider le projet de protocole d'accord	Délai butoir d'organisation de la réunion des experts  Nombre de participants présents	Le rapport de la commission de validation du Protocole	0%	100%	Engagement des participants/ administrations /structures
<b>Activité 1.3</b> Organiser une rencontre	Délai butoir d'organisation de la	Le rapport de la			Engagement des

<b>Logique</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Situation actuelle</b>	<b>Cible</b>	<b>Risques et hypothèses</b>
des Directeurs Généraux des Douanes des États Membres de la CEMAC pour valider et signer le protocole d'accord	réunion des DGD Protocole AMA signé	Commission de validation du Protocole	0%	100%	Autorités politiques
<b>Résultat 2 : L'infrastructure technique pour l'interconnexion est mise en place et fonctionnelle</b>					
<b>Activité 2.1</b> Réaliser une étude visant à analyser les besoins spécifiques de chaque pays membre	Disponibilité du TDR de L'Etude et du TDR de recrutement du Consultant Rapport de l'Etude validé	Rapport de Restitution de l'Etude	00	01	Engagement des autorités compétentes
<b>Activité 2.2</b> Impliquer les tutelles techniques (ministères/acteurs du secteur des télécommunications) dans le processus d'élaboration du Protocoles d'échanges entre les pays ;	Processus inclusif Protocole d'échanges des données validé	Rapport de restitution de l'équipe de travail	00	01	Implication des acteurs du secteur des télécoms.
<b>Activité 2.3</b> Mettre en place une plateforme d'échanges (collecte et diffusion des documents)	Accessibilité et interopérabilité de la plateforme	Documents de suivi	00		Respects des engagements par les administrations ; Contraintes politiques des Gouvernements
<b>Activité 2.4</b> Définir une politique uniforme de sécurité visant à assurer l'intégrité des données échangées	Document cadre validé	Rapports des audits périodiques	00		Intégrité et sincérité des données collectées
<b>Activité 2.5</b> Mettre une équipe de suivi pour la gestion de l'infrastructure d'échanges avec les représentants de chaque pays	Protocole d'échanges des données validé Désignation de l'équipe opérationnelle	Documents de suivi	00		Personnels dédiés au fonctionnement de la plateforme ; Maintenance des équipements

## **9. Annexe II. Budget**

A déterminer